

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 14 OCTOBRE 2021

Etaient présents : BERNARD Isabelle, CHARBONNIER Christian, GERBER Anne, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Christian, PITHOUD Guy, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : JOANNEZ Myriam, PAPION Nicolas

Secrétaire : VARI Marie-Thérèse

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 9/09/2021

**PRIX DE VENTE DES CAVEAUX CAVURNES CASE DE COLUMBARIUM
ET CONCESSIONS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** de fixer les prix de vente des caveaux, cavurnes, cases de columbarium ainsi que les concessions cinquantenaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous

	CAVEAU 3 PLACES	CAVEAU 2 PLACES	CAVURNE	CASE COLOMBARIUM
PRIX VENTE	1279 €	1113 €	690 €	680 €
CONCESSION	433 €	433 €	150 €	150 €

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **vote** les subventions pour l'année 2021
- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET 300 €
- Association « coupons et boutonniers » 300 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet 300 €
- Clique de La chambre 100 €
- Les Bleuets de Maurienne 100 €
- Tennis Club Le Colombier 100 €
- As Cuines foot 100 €
- Club des sports des Villards 100 €
- Grizzly bike Maurienne 100 €

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance des agents le Conseil décide de verser une participation financière mensuelle aux agents à hauteur de 20 € au prorata du temps de travail. Cette proposition devra être validée par le comité technique du centre de gestion et le conseil devra délibérer à nouveau pour entériner la proposition.

- Fête de Noël le 19 décembre
- Cérémonie du 11 novembre à 10h15 suivi d'un vin d'honneur
- Suite à l'enquête des points noirs de la commune, une rencontre avec le TDL (qui gère la route du Cruet car il s'agit d'une route départementale) à eu lieu en Mairie le mercredi 13/10.
Il a été évoqué les comptages de vitesse effectués en été 2019 et Janvier 2020, nous avons pu constater des pointes de vitesses à 80 – 90 km/h et observé que ce sont les locaux qui roulent le plus vite.
Nous devons leur soumettre des propositions d'aménagement pour essayer d'améliorer certains points noirs, mais malheureusement nous ne pouvons pas faire ce que l'on veut du fait que cette route soit une départementale.
- ELECTRA posera les leds entre le 15 et le 25 janvier.

La séance est levée à 20H

A Notre Dame du Cruet, le 15 octobre 2021

LE MAIRE.

